

Je partage, tu partages... partageons !

Votre foreuse dort peut-être dans votre garage car, tout comme votre grande échelle ou votre taille-haies, elle ne vous est utile qu'une ou deux fois par an. Autour de vous, certains n'ont pas investi dans l'achat de ce matériel et en ont pourtant besoin à l'occasion. Par ailleurs, ils disposent probablement de matériel qui pourrait aussi vous servir. Et si vous mettiez tout cela en commun à l'occasion de la SERD ? En organisant un système de partage avec vos voisins, amis, collègues... vous permettez à chacun de faire des économies tout en profitant de matériel de qualité souvent coûteux. C'est très simple à mettre en œuvre.

Information générale



Réduire



difficulté

Flux de déchets



papier



Réutiliser



impact
environnemental



emballage



Recycler



coût



organique



DEEE

Objectifs de cette action

- ▶ Éviter la surconsommation.
- ▶ Encourager l'usage partagé.

Exemples d'outils pour réaliser cette action

Plateforme de partage

- ▶ Qu'est-ce que c'est ? Un outil en ligne permettant à chacun de faire connaître le matériel qu'il souhaite partager avec d'autres. Le document offre la possibilité de publier le matériel mis à disposition, de donner des informations le concernant, de proposer de le réserver et de mettre en contact les personnes intéressées.
- ▶ Comment l'utiliser ? Utilisez un site de partage existant ou créez votre propre document (type tableau Excel) et partagez-le avec votre entourage. En utilisant cette plate-forme de prêt, chacun s'engage à respecter l'objet prêté, à l'utiliser correctement et à le remplacer en cas de casse ou de détérioration. Il n'y a donc aucun échange d'argent. En cas de désaccord, les deux parties s'arrangent entre elles. L'initiateur du projet ne pourra être tenu pour responsable en cas d'abus ou de litige.
- ▶ Que permet-elle d'évaluer ? Le nombre de personnes qui s'engagent à partager/emprunter du matériel.

Affiche (outil de communication)

- ▶ Qu'est-ce que c'est ? Une affiche qui présente l'action, explique les avantages d'une plateforme de partage et dirige les personnes intéressées vers l'outil en ligne.
- ▶ Comment l'utiliser ? Elle sera placée à des endroits stratégiques (fenêtre, bureau...).
- ▶ Que permet-elle d'évaluer ? La visibilité de l'action dans le voisinage

Préparation de l'action : évaluation de la situation initiale (audit)

3 semaines avant la SERD

- ▶ Répertoriez les personnes intéressées à participer à cette initiative (famille, voisins, collègues, membres d'un club de sport...).
- ▶ Faites un état des lieux des sites web existant qui proposent des plateformes de partage dans votre région.
- ▶ Faites un état des lieux des objets qui pourraient être mis à disposition.

Préparation de l'action : développement et mise en place

3 semaines avant la SERD

- ▶ Rédigez un support de communication (affiche et/ou e-mail) avec des informations telles que la raison de l'initiative, la date de début, la personne de contact...

2 semaines avant la SERD

- ▶ Diffusez votre support de communication auprès de votre entourage (placez l'affiche, envoyez l'e-mail, partagez sur les réseaux sociaux...) et transmettez l'information de vive voix. N'hésitez pas à rappeler les avantages et l'impact de l'utilisation d'une plateforme de partage.
- ▶ Invitez les participants à ajouter leurs propres objets à emprunter sur le document partagé.

1 semaine avant la SERD

- ▶ Lancez les réservations des emprunts sur le document partagé avec votre entourage.

Mise en œuvre de l'action

Pendant la SERD

- ▶ Invitez les participants à s'inscrire et à partager l'info.
- ▶ Demander à chaque personne qui emprunte un objet durant la SERD de vous en informer (soit par e-mail, soit via une case prévue à cet effet sur la plateforme, par exemple).

Méthodologie d'évaluation (mesure des résultats)

- ▶ Listez les objets empruntés pendant la SERD ainsi que le nombre de fois qu'ils ont été empruntés, grâce aux notifications des participants.
- ▶ Si vous le pouvez, téléchargez la « liste des équivalences des déchets en kg » disponible sur le site web de la SERD (voir rubrique « Plus d'information ») et convertissez les emprunts. Vous connaîtrez ainsi la quantité de déchets évités grâce à votre action.
- ▶ Si vous ne pouvez convertir les emprunts en quantité de déchets, comptez les personnes inscrites et les objets partagés, vous obtiendrez un potentiel de partage.
- ▶ Vous pouvez communiquer les résultats obtenus aux participants (par le biais d'une affiche placée à des endroits stratégiques, par exemple), vous valoriserez ainsi leurs efforts et inciterez l'ensemble de vos concitoyens à entamer ou poursuivre cette action.

Plus d'information

- ▶ Pour réaliser une plateforme de partage :
 - Liste des équivalences des déchets en kg, à télécharger pour calculer les quantités de déchets évités sur base des objets partagés : <http://www.ewwr.eu/fr/support/thematic-days-2013-reuse>
 - Exemple de document en ligne pour partager des informations : https://support.google.com/docs/answer/141195?hl=en&ref_topic=4712601
- ▶ Exemple d'actions déjà réalisée (plus d'exemple sur www.ewwr.eu) : action « prêt à prêter » avec des collègues (Belgique): http://www.ewwr.eu/docs/case_studies/BE_Bxl_2013_Awards_citizen_CSF.pdf
- ▶ Sites web de réseau de prêt d'objets
 - Belgique : www.wijdelen.be
 - France : <http://www.pretoo.fr/>, <http://www.kiwizz.co>, <http://www.unpretepourunrendu.com/>
 - États-Unis : <http://neighborgoods.net/>
 - Pays-Bas : <http://www.spullendelen.nl/>
- ▶ European Week for Waste Reduction: www.ewwr.eu contact@ewwr.eu